

Val-d'Or, le 16 mars 2018

À : **M^e Dana Deslauriers**
Bureau du Coroner

c.c. : **M^{me} Pascale Labbé, Ministère de la Justice**
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^e Denise Robillard, Ministère de la Justice
M^{me} Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DGP-0087-A**

M^e Deslauriers,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) s'intéresse à certaines des attributions du Bureau du Coroner portant sur les populations autochtones et inuit du Québec.

Afin d'avoir un portrait complet de la situation, nous avons fait parvenir une demande le 5 janvier dernier pour obtenir notamment de l'information sur neuf éléments en particulier. Par la présente, nous désirons que vous nous fassiez parvenir certaines précisions en lien avec ces dossiers.

L'analyse des documents transmis nous amènent à vous demander les précisions suivantes :

1. Suite à l'analyse des tableaux Excel transmis au point 3 de la DG-0087-A, il s'avère que votre Bureau a omis de nous transmettre l'ensemble des rapports correspondants aux numéros de dossiers suivants :

Numéro de dossier							
130987	152065	155367	151739	174152	201602386	175095	201602713
155033	201600397	116855	201603313	201601342	173112	171542	174790
201602596	175245	152056	153357	173361	173428	174454	174818
174795	174893	201601548	126035	173113	173555	201600089	201601859

2. Les numéros de dossiers énumérés ci-haut nous ont amenées à nous intéresser à la manière dont le Bureau du coroner identifie les individus appartenant aux communautés des Premières Nations et aux Inuit. Ainsi, nous voulons avoir toute l'information pertinente aux mécanismes internes de classification par groupe d'appartenance. Plus précisément, quelle a été l'approche méthodologique utilisée pour sélectionner les rapports d'investigation qui ont été transmis à la Commission ?

3. Au point 4 de la DG-0087, deux précisions s'imposent. Tout d'abord, vous nous avez acheminé les noms des corps policiers rencontrés depuis mars 2017 en matière de sensibilisation envers les délais de production des rapports d'investigation. Toutefois, dans le *Plan d'action concernant les délais d'investigation des coroners*, il est mentionné que certains corps de police ont été rencontrés à partir de janvier 2016. De ce fait, nous voulons obtenir la liste mise à jour des corps policiers rencontrés entre janvier 2016 et mars 2017. La seconde précision est relative aux stratégies déployées par le Bureau du Coroner dans l'objectif de réduire les délais d'investigation. Nous voulons un portrait à jour des actions entreprises en la matière depuis mars 2017 jusqu'à aujourd'hui.
4. Au point 7 de notre DG-0087-A, nous voulons recevoir des précisions additionnelles concernant les travaux préparatoires du Comité sur la mortalité dans les communautés autochtones dans la perspective où de nombreux mois se sont écoulés entre la création de celui-ci et son opérationnalisation. De plus, quels sont les critères qui font en sorte que M^e Spénard et M^e Lépine ont été sélectionnés pour piloter ce dossier ?
5. Au point 9 de la DG-0087-A, qui porte sur l'utilisation des pouvoirs qui sont conférés aux coroners en vertu de la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès*, vous avez porté à notre attention les articles 104, 105, 112 et 114 de celle-ci plus précisément. Cependant, il nous apparaît nécessaire d'obtenir des informations sur les mécanismes internes relatifs au déclenchement d'une enquête publique. À ce sujet, nous voulons recueillir toute l'information pertinente qui permet de comprendre le cheminement administratif d'un cas de décès qui fait, ultimement, l'objet d'une enquête publique. Par exemple, quelle est la procédure pour qu'un coroner puisse soumettre un cas qui, à ses yeux, pourrait faire l'objet d'une enquête publique ?

Nous vous demandons de répondre à la présente dans un délai de **dix (10) jours**. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, M^e Deslauriers, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca